

# ÉTABLISSEMENT PLACÉ SOUS VIDÉOSURVEILLANCE



**Pour la sécurité des personnes et des biens,  
le cabinet du Dr.  
est placé sous vidéosurveillance.**

Les images sont conservées pendant un mois et peuvent être visionnées, en cas d'incident, par le personnel habilité du cabinet et par les forces de l'ordre.

Pour exercer vos droits « Informatique et Libertés », notamment votre droit d'accès aux images qui vous concernent, ou pour toute information sur ce dispositif, vous pouvez vous adresser au Dr. Tél. :

Pour tout renseignement ou réclamation vous pouvez vous adresser à la CNIL : <https://www.cnil.fr>